

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux et le **9 juin 2022**, à **18** heures **00** minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 juin 2022

| | | | |
|-------------------------|----|---------------|----|
| Nombre de conseillers : | 11 | En exercice : | 11 |
| Présents : | 7 | Votants : | 9 |

Présents : COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, ESCAPOULADE Alain, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier.

Absents : ANDRIES Corinne (procuration à Mme MALGOUYARD Anne-Marie), CROUZET Valérie (procuration à Mme FOUCHER Jocelyne), FAVORY Francine, TRINEL Alexandre.

Secrétaire de séance : Mme NOYER Anaïs

ORDRE DU JOUR :

Approbation compte rendu

Délibérations :

1. Missions et indemnités supplémentaires attribuées à Jean Michel Constant

Approuvée à l'unanimité des voix exprimées (8voix)

2. Publicité des actes des communes de moins de 3500 habitants

Approuvée à l'unanimité

3. Désignation du représentant au CAUE

M. THIEBEAU : titulaire – M. CONSTANT : suppléant. Approuvée à l'unanimité

Information :

Identifications des projets pour les subventions 2022 – 2028

Panneaux solaires pour la salle polyvalente

Questions diverses :

Poubelles (incivilités)

Salon du livre

Relevé de compteur d'eau

Exposition photo

○ **Approbation compte rendu :**

Approbation du compte rendu du **17 Mai 2022**

Le compte rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

○ **Délibérations :**

1. Objet : Missions et indemnités supplémentaires attribuées à Jean Michel Constant

Pour rappel, compte tenu de l'article 92 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale qui revalorise le montant maximal des indemnités de fonction que les maires et les adjoints sont susceptibles de percevoir dans les communes de moins de 3500 habitants, le conseil municipal a voté, conformément aux articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT, le taux des indemnités du maire, des adjoints au maire et du conseiller municipal Monsieur Jean Michel Constant, au pourcentage suivant de l'indice de référence 1027 :

Indemnité du maire : 25.5 %

Indemnité du 1^{er} adjoint : 9.9 %

Indemnité du 2^{ème} adjoint : 2.6 %

Indemnité du conseiller municipal ayant délégation de la gestion de la voirie : 2.6 %

Monsieur Jean Michel Constant, conseiller ayant délégation de la gestion de la voirie, se voit attribuer une délégation supplémentaire de gestion de l'entretien des espaces publics et de suivi de travaux au sein de la commune. C'est pourquoi monsieur Le Maire propose que le pourcentage des indemnités attribuées à Jean Michel Constant soit augmenté de 4.7%, pour atteindre le montant total de l'enveloppe indemnitaire autorisée, ce qui porterait l'indemnité de Monsieur Jean Michel Constant à 7.3% à compter du 1^{er} juillet 2022.

Monsieur CONSTANT Jean Michel ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix exprimées (8 voix), la proposition de Monsieur Le Maire et l'autorise à toutes démarches et signatures utiles afférentes à ce dossier.

2. Objet : Publicité des actes des communes de moins de 3500 habitants

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage ; soit par publication sur papier ; soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Saint Cirq Souillaguet, Le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité

suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

Publicité sous forme électronique sur le site de la commune

Cette procédure entre en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Un exemplaire papier sera néanmoins conservé en mairie et consultable par toute personne le désirant lors des heures d'ouverture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur Le Maire et l'autorise à toutes démarches et signatures utiles à ce dossier.

3. Objet : Désignation du représentant au CAUE

La désignation du représentant du CAUE n'ayant pas été votée précédemment, Monsieur Le Maire propose que cette désignation soit réalisée en vue de la prochaine réunion du CAUE qui se tiendra le 14 Juin 2022.

Monsieur THIEBEAU Olivier se propose en tant que titulaire pour représenter la commune de Saint Cirq Souillaguet au CAUE et Monsieur CONSTANT Jean Michel propose d'être son suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nomination du titulaire et du suppléant nommés ci-dessus.

○ Informations :

Identifications des projets pour les subventions 2022 – 2028

Pour l'année 2022 :

- Aménagement de la salle polyvalente
- Adressage de la commune
- Effacement réseaux
- Rénovation éclairage public

Pour l'année 2023

- Cœur de village
- Effacement réseaux
- Création de deux colombariums
- Goudronnage chemin
- En herbage cimetière

Pour l'année 2024 :

- Restauration mobilier église
- Réfection toit mairie
- Installation panneaux solaires salle polyvalente

Pour l'année 2025 :

- Achat et aménagement grange

Pour l'année 2026 :

- Aménagement salle 1^{er} étage de la mairie (cotravail)

Pour l'année 2028 :

- Achat et aménagement maison

Panneaux solaires

La FDEL et Quercy Energies ont envoyé une demande pour savoir si la mairie est intéressée par la mise en place de panneaux solaires sur les établissements de la commune et comment la mairie souhaite

procéder pour leur installation (installation elle-même ou mise à disposition de son patrimoine).
Le conseil municipal souhaite que les panneaux solaires soit installés sur la toiture de la séance polyvalente et espère que ce projet sera retenu.
Une étude va être réalisée pour savoir si le projet est réalisable.

○ Questions Diverses

Poubelles

Face à la montée des incivilités, un courrier va être envoyé aux administrés de la commune afin de rappeler les différentes consignes de tri sélectif.

Faut-il mettre des caméras ? Utilité ? Combien ça peut coûter ? => Faire un devis

Broyeur sur prise de force (sur tracteur)

Monsieur Jacques GAYDOU demande la possibilité que la mairie achète un broyeur à mettre sur un tracteur. Il faudrait 3 personnes avec 3 tracteurs différents afin de faire le tour de la commune.

Questions : est-ce bien utile ? Combien ça va couter aux particuliers ? Qui va payer l'essence du tracteur ? Qui va faire l'entretien ?

Proposition du conseil : Monsieur GAYDOU achète un broyeur à son nom, la mairie propose de lui faire sa publicité dans la commune et s'engage à le faire travailler.

Fauchage

Des administrés de la commune trouve que les bords de route de sont pas fait assez tôt => problème de la communauté de communes, pas assez d'entreprise ?

Acheter un petit tracteur avec broyeur à herbes d'occasion pour faire l'entretien des chemins.

Salon du livre

Inauguration sera faite par Mme FOUCHER Jocelyne

Relevé de compteur d'eau

Problème entre l'eau achetée et l'eau vendue

La SAUR n'a pas trouvé de fuite d'eau. D'après eux, le problème vient des compteurs des particuliers qui sont à changer.

Jocelyne FOUCHER a relevé une dizaine de compteurs à changer en fonction de leur âge. Le problème ne vient donc pas des compteurs des administrés.

La consommation d'eau est à peu près la même en fonction des années.

Quand est ce que la SAUR a changé son compteur d'eau au Mas ? Est-ce que ça peut venir d'un problème de leur compteur ?

Exposition photo

Prévue le 2 juillet 2022, où poser les tableaux ? => prévoir le circuit

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le président

La secrétaire